

Envoi par courriel et par télécopie : 418-649-6030

Québec, le 22 décembre 2010

Monsieur Claude Abel  
**Environnement Canada**  
**Région du Québec**  
1141, route de l'Église, 2<sup>e</sup> étage  
Case postale 10100  
Québec (Québec) G1V 4W5

**Objet :   Projet de parc éolien Massif du Sud**  
**Question complémentaire du 22 décembre 2010 (DQ2, n° 1)**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet une question pour laquelle une réponse est attendue d'ici le 7 janvier prochain à midi, compte tenu des travaux de la commission et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 janvier prochain consacrée à l'audition des mémoires.

#### **Question 1**

Après que le COSEPAC ait recommandé au gouvernement fédéral d'accorder à la grive de Bicknell le statut d'espèce menacée, quelles sont les étapes subséquentes pour légaliser ce statut ainsi que pour accorder à l'espèce et à son habitat la protection qu'elle requiert, notamment au regard d'un éventuel plan de rétablissement et de la collaboration avec le gouvernement du Québec à cet égard?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission